Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 3 (1953)

Heft: 1

Artikel: Laharpe, Henri Monod et le bailli Thormann à la veille de 1798

Autor: Secretan, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-78099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAHARPE, HENRI MONOD ET LE BAILLI THORMANN À LA VEILLE DE 1798

Par René Secretan

En mai 1790, la police bernoise interceptait une lettre adressée de St.-Petersbourg par F.-C. Laharpe à son ami Henri Monod, identique à celles qu'il avait envoyées en même temps à son cousin Amédée de la Harpe et à son cousin de Polier-Vernand, le futur préfet du Léman. D'après le protocole du Conseil secret de Berne du 11 juin 1790, une requête accompagnait cette lettre, qui tendait à «exiger du gouvernement la restauration des anciens Etats du Pays de Vaud» et à «réclamer l'égalité politique avec la faculté pour tous les citoyens de participer à l'administration des affaires publiques»[1]. D'après Laharpe, cette lettre contenait bien le «canevas» d'une requête que les Vaudois étaient invités à adresser à LL.EE. pour leur demander de rétablir certains privilèges politiques[2]. Monod connut, sinon le contenu, sans doute l'existence de la lettre qui lui avait été adressée. Il paraît y faire allusion, quand il écrit à Laharpe, le 8 octobre 1790:

Ne faites donc aucune démarche que je ne vous aie dit si elle va à l'état des choses. On vous taxe d'en avoir fait que j'ai hautement désavouées

[1] Voir l'extrait du Protocole du Conseil Secret du 11 juin 1790, dans Laharpe, *Supplément à la biographie de Mr N. F. de Mulinen* (désigné ci-après: *Mulinen*), Lausanne 1837, p. 40.

[2] Mémoire du 20 novembre 1791 adressé par Laharpe à Catherine II, dans Laharpe, *Observations sur l'ouvrage intitulé Précis historique de la révolution du Pays de Vaud* (désigné ci-après *Observations sur de Seigneux*), Lausanne 1832, p. 181. Cf. *Mémoires de Frédéric César Laharpe*, p. 79, dans Jakob Vogel, *Schweizergeschichtliche Studien*, Bern 1864.

parce que vous ne m'en aviez pas fait part et je continuerai à les désavouer toujours. Au reste, j'ai bien reçu votre lettre d'avril, mais non celle de mai. C'est la première qui s'est perdue. Vous me parlez d'un papier qu'elle contenait. Cela m'inquiète jusqu'à un certain point. Marquez-moi s'il était signé et à peu près ce que c'était. Vous savez ce que je vous ai marqué au sujet des lettres; nous n'avons pas de preuves, seulement des soupçons; si nous pouvons acquérir des preuves, certainement ce serait l'objet d'une représentation...[3].

Son ami répond à Monod, le 26 novembre:

Au surplus, j'ai pris mon parti sur tout ce qui s'y passe (au pays) et puisqu'il est dangereux d'épancher ses sentiments au sein de l'amitié, je me tairai. Je ne sais au reste ce que vous entendez par ces démarches qu'on m'attribue. Vous connaissez le petit nombre de mes correspondants; je me suis contenté de raisonner avec eux de vos griefs et des moyens raisonnables d'en obtenir le redressement... Mes maximes sont connues ici et chez vous longtemps avant la convocation des Etats généraux, longtemps avant le Décret sur les Droits de l'homme; mes cahiers en renferment la preuve et vous vous rappelez, mon bon ami, que je vous les envoyai jadis afin que vous pussiez défendre la mémoire de votre ami après sa mort, si elle était attaquée... Oui, si j'avais été votre voisin, j'aurais fait tous mes efforts, non pour exciter des troubles, mais pour faire restituer à mes concitoyens des prérogatives dont il est honteux qu'on persévère à les priver. J'avais conçu dans ce dessein un projet de requête respectueuse et ferme tout à la fois, que j'avais inséré dans ma lettre du premier ou second mai qui ne vous est pas parvenue. Je ne me rappelle pas s'il était signé, mais je ne le crois pas, et du reste peu m'importe puisque ce n'était qu'une feuille volante dont je soumettais le contenu au jugement et aux corrections de mes amis»[4].

En juillet 1791, après les banquets de Lausanne et de Rolle[5], la répression bernoise est aussi brutale que maladroite. Amédée de la Harpe passe la frontière. LL. EE. ressortent alors de leurs archives la lettre de Laharpe saisie l'année précédente, pour mo-

---

[3] Lettre du 8 octobre 1790. Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, Fonds Laharpe. Toutes les lettres citées ci-après avec la mention: B.C.U., F.L., font partie de ce fonds et nous remercions M. Henri de Goumoëns de nous avoir très aimablement autorisé à les consulter. Nous avons respecté le style de l'époque, nous bornant à rajeunir l'orthographe et la ponctuation.

[4] Lettre du 26 novembre 1790. B.C.U., F.L.

[5] Laharpe blâma ces manifestations «répréhensibles». Voir *Observations sur de Seigneux*, p. 184.

tiver la plainte qu'elles adressent contre lui à Catherine II. Depuis huit ans, Laharpe est, à la Cour de Russie, le précepteur des deux petits-fils de l'impératrice: le futur tzar Alexandre Ier et son frère Constantin. Il a conquis l'estime de la tzarine, qui apprécie la loyauté et le dévouement de cet aristocrate républicain et qui lui donne alors un beau témoignage de sa confiance. A sa demande, Laharpe lui expose respectueusement le but qu'il poursuivait[6]. Catherine constate que, loin de prêcher la révolte à ses concitoyens, Laharpe leur conseille de présenter la requête proposée d'une manière légale, «en recommandant l'union, la persévérance et les démarches modérées». Elle refuse donc de se séparer du précepteur de ses petits-fils que LL. EE., qui demandent une «satisfaction éclatante», voudraient voir déporté en Sibérie[7].

Le Conseil de Berne ne se tient pas pour battu. Deux ans plus tard, il revient à la charge. Ludwig von Roll, aide de camp du Comte d'Artois qu'il accompagnait à la Cour de Russie, fait part à la tzarine du désir très exprès du gouvernement bernois qu'elle éloignât le «Jacobin vaudois». Las des intrigues et des machinations qui se multiplient, Laharpe, le 24 juin 1793, offre son congé à la souveraine. Celle-ci lui réserve néanmoins, dès lors, le même accueil, sollicite ses avis, écoute ses suggestions mais tarde à se prononcer sur sa demande. En septembre 1794 seulement, elle lui fait savoir, «avec ménagement», par un courtisan, qu'elle devait renoncer à ses services. «Il n'eût probablement tenu qu'à moi,

---

[6] LAHARPE, *Observations sur de Seigneux*, p. 174.

[7] Nous ne connaissons ni la lettre de Laharpe du 19 avril 1790 à ses trois amis, ni le mémoire de LL.EE. de 1791 à Catherine II, ni la réponse de celle-ci. Le 9 avril 1834, Laharpe écrivit au Gouvernement bernois pour lui demander une copie de sa lettre du 19 avril 1790, qui devait se trouver à Berne dans les archives. On lui répondit: «Malheureusement il n'est pas en notre pouvoir de vous rendre ce service car la plupart des papiers relatifs aux mouvements du Pays de Vaud depuis 1790 et toutes les procédures dressées alors pour délits politiques ont été brûlées en 1798. Votre requête ayant très probablement fait partie d'une de ces dernières a eu le même sort; elle n'est plus dans les archives du ci-devant Conseil Secret. Mais en revanche nous avons trouvé dans le protocole de 1790 la décision qui a provoqué la soustraction de ce papier; elle est si curieuse, si caractéristique, que nous ne pouvons nous dispenser de la porter à votre connaissance». B.C.U., F.L.

écrira plus tard Laharpe, de faire tout changer en demandant une nouvelle audience, mais... je ne voulus faire aucune démarche. D'autres motifs qui ne sont pas de ce lieu me faisaient désirer d'ailleurs de changer de théâtre»[8]. Il a révélé ces motifs ailleurs: Catherine avait songé un moment à écarter du trône son fils Paul pour y placer Alexandre. Dans un entretien qu'elle eut avec Laharpe le 18 octobre 1793, elle «n'omit rien pour me faire comprendre, écrit ce dernier, le véritable but de l'entrevue sans cependant le désigner directement. Ayant deviné ses intentions, je fis tous les efforts pour empêcher l'impératrice de me découvrir ses desseins et en même temps pour dissiper tout soupçon de sa part que j'avais pénétré dans son secret. Heureusement je réussis en l'un et l'autre. Mais les deux heures que j'ai passées dans cette torture morale appartiennent aux plus difficiles de ma vie et leur souvenir empoisonna tout le reste de mon séjour en Russie»[9].

* * *

Laharpe avait, en 1782, quitté son pays natal sans regret. Il souffrait de voir ses compatriotes s'accommoder sans regimber d'un régime politique qu'il réprouvait. En songeant, à Saint-Pétersbourg, à sa patrie vaudoise, tantôt il la regrettait, tantôt il se félicitait de n'être plus contraint d'y vivre. Dans cette même lettre du 26 novembre 1790 que nous venons de citer, il écrit à son ami Monod, faisant allusion à ce que ce dernier lui avait mandé le 8 octobre précédent:

> Les rives du Léman sont admirables... et le pays où j'éprouvai tout ce qui peut intéresser le cœur ne peut jamais me devenir étranger, mais je me reprocherais de le donner pour patrie à mes enfants si je devais en avoir un jour... Puisque vous vous taisez tous sur ce qui vous touche, j'aurais tort, à la distance où je me trouve, de prendre à toutes ces affaires plus de part qu'à celles du Khan des Trouchmènes ou de ses consorts[10]....

En décembre 1794, à la pensée de revoir le Léman, Laharpe exulte:

---

[8] Jakob Vogel, *op. cit.*, p. 86.

[9] (Von Schneider), *Le Gouverneur d'un Prince*, Lausanne, s. d., p. 50.

[10] Lettre du 26 novembre 1790, B.C.U., F.L.

Enfin, écrit-il le 5 à Monod, elle est arrivée, l'époque où je puis vous annoncer positivement que nous nous reverrons... Comme qu'il en soit, j'espère bien durant l'été avoir eu le plaisir si longtemps attendu, si longtemps retardé, de vous serrer dans mes bras... Ah! qu'il me tarde de voir vos coteaux, vos arbres, vos fontaines, vos jolies maisons; que je languis de respirer l'air balsamique de vos contrées, de voir des fruits, etc. etc. Je suis assuré que tout cela me rendra la santé et la bonne humeur dont j'ai le plus grand besoin; ce qui mettra le comble à ma satisfaction sera de me retrouver tout près de vous... Adieu, mon cher et bon ami, je vous embrasse de tout mon cœur et vous souhaite le bon an en attendant que nous passions ensemble celui de 1796[11].

Cette joie est assombrie par l'interdiction notifiée à Laharpe de pénétrer sur le territoire bernois sous peine d'arrestation. Sans avoir jamais été entendu, il est en fait banni comme un criminel. La mauvaise humeur de LL.EE. avait certainement été aggravée par l'aveu de Muller de la Mothe, son parent et son ami, arrêté en 1791, qu'il avait reçu d'un anonyme la requête que l'on supposait être de Laharpe[12]. Henri Monod connaît la mesure qui frappe son ami. «On sait ce qui vous est arrivé, lui écrit-il, l'impossibilité de venir ici»[13]. C'est donc à Genthod, aux frontières de Berne mais sur territoire genevois, qu'il trouve pour son ami cette campagne que Laharpe cherchait déjà à acquérir en août 1793: «Je cherche dès à present à m'assurer d'un manoir à portée de mes parents et de vous..., à acheter un domaine où je puisse vivre en philosophe cultivateur... Tâchez seulement qu'il y ait place dans mon manoir pour y loger ceux qui m'aiment et qui ne regardent qu'à la cordialité de l'accueil. N.B. *Il me faut un jardin et un verger à fruits, avec une fontaine*»[14].

A l'époque où Monod se dépense pour préparer un home à l'ami qui va lui revenir après treize ans d'absence, Alexandre Georges Thormann est, depuis 1792, bailli de LL.EE. à Morges, à Morges où l'ami de Laharpe est précisement lieutenant baillival depuis dix ans. Les deux magistrats voués aux soins des affaires publiques du bailliage entretiennent des rapports personnels assez étroits. Le

---

[11] Lettre du 5 décembre 1794, B.C.U., F.L.
[12] *R. H. V.* 1897, p. 46.
[13] Lettre du 7 janvier 1795. B.C.U., F.L.
[14] Lettre du 19 août 1793. B.C.U., F.L.

bailli connaît l'amitié très intime qui lie depuis leur jeunesse Laharpe et Monod; celui-ci lui parle souvent de son ami et lui lit parfois certains passages des lettres qui viennent de Russie.

Thormann suggère un jour à Monod de proposer à Laharpe d'adresser une requête à l'avoyer de Berne pour qu'il soit autorisé à aller voir ses parents qui habitent Rolle. Monod s'en ouvre à son ami[15], qui le lui rappelle en décembre 1794, en même temps qu'il lui annonce son prochain retour au pays:

Si vous aviez enfin le temps de tracer quelques idées relativement à la lettre dont vous m'avez parlé une fois, vous m'obligeriez beaucoup en les joignant et me les adressant soit dans votre première lettre, soit dans celle que vous m'adresserez lorsque je serai parti dans la ville dont je vous donnerai le nom dès que je serai un peu plus sûr de l'époque de mon départ. Tout ce que l'amitié peut me conseiller fait impression sur mon cœur et croyez, mon cher Monod, que j'ai la plus grande confiance en vos conseils, pourvu qu'ils puissent se concilier avec ce que la prudence et le soin de la propre défense exigent impérieusement. Mes intentions ont toujours été pures, mes vues l'étaient certainement et beaucoup plus que celles des hommes qui les ont calomniées; je crois même que les hommes sages et modérés de ce parti regrettent d'avoir été si loin. Mais enfin il n'est pas question de ce qui aurait dû être omis ou fait de part et d'autre. Je suis un Suisse de la vieille roche, qui n'a jamais varié dans ses principes... S'il ne s'agit que d'une explication franche de ma part, conçue en termes respectueux, j'y consens, mais qu'elle soit digne d'un homme et qu'on *soit de bonne foi avec moi*, ce dont il me faudra des assurances d'une espèce trop positive pour que j'y croie de longtemps; car ce n'est pas dans les républiques, et surtout pas dans celles de votre pays, qu'on se montre généreux sur le chapitre du pardon des injures. Au reste, si vous le préférez, nous renverrons tout cela jusqu'à l'époque de notre entrevue[16].

Monod lui répond à réception de sa lettre:

Aujourd'hui je vous récris en toute hâte pour vous donner l'aperçu des idées que vous me demandez, que je viens de jeter sur le papier d'autre part. Il y en a assez pour vous faire comprendre ce que j'entends. Je ne vois rien là qui puisse heurter vos principes; au surplus, en partant de ce projet, ajoutez, diminuez, taillez à votre fantaisie. J'ignore d'ailleurs précisément ce que vous pouvez avoir écrit ou dit; vous qui le savez, pouvez seul parler là-dessus... Soyez aussi bref que vous pourrez, puis adressez-moi la lettre en état d'être présentée, que je puisse la montrer à la personne qui con-

[15] Nous ne connaissons pas la lettre de Monod.

[16] Lettre du 5 décembre 1794. B.C.U., F.L.

seillait la démarche, afin que je lui donne cours s'il l'approuve, ou que je l'arrête s'il ne l'approuve pas. Dans le premier cas, s'il le croit utile, j'irai moi-même à Berne, tout au moins écrirai-je à mon parent que bien vous connaissez, qui est dans le Sénat... Soyez au reste bien sûr que si on vous dit qu'il y a sûreté, vous pouvez y compter; je dis plus, je crois fermement qu'on serait bien fâché d'avoir en cage même quel oiseau que ce fût; on doit aimer et on aime certainement mieux qu'il n'y ait pas lieu à causer. Et puis on doit préférer que vous soyez dedans qu'à la porte[17].

Monod joint à sa lettre un projet de requête[18] dans lequel il énumère à quels mobiles a obéi Laharpe en avril 1790 en écrivant à ses trois amis. Nous ignorons si Laharpe approuva le projet de Monod. Plusieurs des lettres qu'il adressa à cette époque à Monod nous manquent[19]: En mai 1795, Thormann écrit laconiquement à Monod: «Je ne connais aucune raison qui doive ni puisse empêcher Monsieur de la Harpe de traverser Bâle ni la Suisse, hors ce qui est du canton de Berne, dans lequel même on serait, je crois, fâché de le voir arrêté et saisi, malgré les ordres donnés pour cela. C'est tout ce que je puis vous dire sur ce chapitre»[20]. Il croit que Laharpe pourrait peut-être rentrer au Pays de Vaud et Monod en informe ce dernier à son passage à Francfort en ces termes:

J'en viens à votre voyage; je croyais vous avoir dit que la personne (Thormann) de la lettre de qui je vous ai envoyé l'extrait à Berlin compte vous aller voir et se croit assurée que moyennant une promesse de rester tranquille, il y aura toute liberté de venir, etc. D'après ce qu'elle m'a dit, on serait bien fâché d'être obligé de renouveler les bruits et les caquets en faisant une saisie qui embarrasserait; on paraît donc disposé à fermer les yeux autant que possible; en conséquence, elle n'imagine pas même du danger sur une terre quelconque hors du canton, car s'il y en avait Genthod serait aussi dangereux que Bâle; voilà à peu près comme elle s'en est expliquée. Je vous avoue donc que moi-même j'y en vois d'autant moins que l'esprit public paraît avoir beaucoup changé... Cependant, mon bon ami, je ne veux pas vous presser; croyez cependant que si on avait la lâcheté d'agir contre le sens de la lettre en question, si alors mes cris à la capitale n'étaient pas entendus et cette lettre méprisée, dussé-je y périr! l'Europe

---

[17] Lettre du 16 janvier 1795. B.C.U., F.L.

[18] Voir le texte de ce projet à l'Annexe A.

[19] Nous avons noté celles des 23 et 26 janvier, 2 et 9 février 1795 dont Monod lui accuse réception le 21 mars 1795. B.C.U., F.L.

[20] Lettre du 25 mai 1795, que nous a aimablement communiquée M. Georges Rapp, à Lausanne.

entière les entendrait et la verrait, d'autant que j'agis avec la plus grande franchise. J'avise de votre marche, ce qui, dans le fond, n'est, je pense, pas un si grand mérite, car je suppose que rien de vous ne me parvient qui n'ait été vu[21].

Le bailli Thormann viendra probablement, ajoute Monod, voir Laharpe à Genthod «pour voir à terminer les choses».

* * *

Parti en mai de Saint-Pétersbourg, Laharpe traverse lentement la Russie et l'Allemagne accompagné de la jeune femme qu'il avait épousée en Russie et qui n'était jamais sortie de son pays. Vers la fin de juillet, à l'approche de la Suisse, il revoit les montagnes du Pays quitté treize ans auparavant. Il évoquera plus tard ce revoir: «En apercevant les sommités des Alpes, deux sentiments se précipitèrent à la fois en mon cœur, celui d'une joie inexprimable, auquel succéda bientôt celui d'une douleur profonde. C'est donc là, me dis-je, où résident tes parents, tes amis, les camarades de ta jeunesse; c'est là où sont réunis tous les objets de ton affection! Tu ne dois jamais les revoir»[22]. Il se souviendra toujours de la première séparation: «Arrivé à Bâle, Laharpe est forcé de se séparer d'une épouse chérie, qu'il devait présenter à ses parents. Une avanie est la première salutation qu'il reçoit d'une patrie qu'il avait cherché à honorer»[23]. Le frère de Madame Laharpe, qui était en séjour au Pays de Vaud, vient attendre sa sœur à Bâle pour l'accompagner à Genthod[24], tandis que Laharpe gagne le territoire de Genève en passant par la Bourgogne[25].

Laharpe arrive à Genthod le 3 août 1795. Il y demeurera jusqu'à l'automne 1796[26], cultivant ses fleurs et ses arbres fruitiers

---

[21] Lettre du 17 juillet 1795. B.C.U., F.L.

[22] *Bulletin helvétique*, No 20, du 25 janvier 1800, p. 189.

[23] LAHARPE, *Note à l'occasion du pamphlet: Frédéric-César de la Harpe à ses concitoyens du Pays de Vaud.* B.C.U., F.L.

[24] Lettre de Monod à Laharpe du 17 juillet 1795. B.C.U., F.L.

[25] BARTHÉLEMY, *Mémoires*, Paris 1914, p. 158.

[26] M. P.-F. Geisendorf (*R.H.V.*, 1946, p. 40) dit que Laharpe vécut deux ans à Genthod, jusqu'à l'automne 1797. C'est sans doute la vente de cette propriété en été 1797 seulement, alors que Laharpe était déjà à Paris depuis plusieurs mois, qui l'a induit en erreur.

quand il ne consacre pas ses journées à l'étude, à la méditation ou à l'amitié. Monod et lui — ils se sont quittés avant la Révolution et, pendant treize ans, ont dû dans leurs lettres laisser deviner souvent leurs pensées et leurs opinions — peuvent enfin se parler à cœur ouvert. Monod s'applique à bien décrire à son ami le climat politique du pays; Laharpe rédige durant l'hiver sur l'avenir du Pays de Vaud un mémoire qu'il envoie à son cousin Amédée[27], proscrit lui aussi, et qui doit remplacer peut-être celui qu'il avait rédigé après la fuite de ce dernier en 1791[28]. Il entretient avec lui une correspondance suivie. Commandant d'une des divisions de l'Armée d'Italie, ami de Barras et de plusieurs représentants du peuple, le général de la Harpe est prêt à mettre son cousin en relations avec tous ceux qu'il connaît. Laharpe n'a aucun contact avec ces gens-là, mais il songe déjà, semble-t-il, à se ménager des appuis[29]. Cela d'autant plus que les événements se précipitent: la fin de la Convention, l'appel de Barras à Bonaparte, le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795), l'installation du Directoire le 13 Brumaire (3 novembre).

Nous ne savons pas si Laharpe adressa sa requête à l'avoyer de Berne. Si celui-ci fut abordé, ce fut sans aucun succès, bien que Thormann eût fait l'impossible pour qu'on autorisât Laharpe à venir voir ses parents et ses amis[30]. Il le révèlera plus tard — en 1798 — à Laharpe, en lui exprimant les sentiments qui l'animaient à son égard en 1795:

Monsieur, dans le temps où vous étiez proscrit et banni de votre Patrie pour vos opinions politiques, je vous ai plaint sans vous juger ni vous condamner. J'ai cherché, sans vous en parler, à vous rouvrir les portes de votre Pays. J'ai désiré d'adoucir votre sort et celui de vos parents. Je ne songeais pas alors à me faire un mérite auprès de vous de ces démarches, connues de Monsieur Monod seul, votre ami et le mien. Je ne les faisais que parce que je vous croyais malheureux d'être banni de votre Patrie, que je ne croyais pas que vous eussiez mérité le traitement que vous aviez

---

[27] Ed. Secretan, *Le général Amédée de la Harpe*, Lausanne 1898; voir, à page 91, les lettres du 26 février et du 15 mars 1796.

[28] Laharpe, *Observations sur de Seigneux*, p. 174; nous n'avons pas ces deux mémoires, ni aucune lettre adressée à Amédée.

[29] Ed. Secretan, *op. cit.;* voir, à la page 90s., la lettre du 9 octobre 1795.

[30] Le bailli Thormann ne se rendit pas à Genthod; voir Annexe B. p. 116.

éprouvé et surtout parce que je croyais voir en vous un homme qui pouvait être utile à notre Patrie commune et avec lequel j'aurais désiré travailler à des changements dans notre Constitution et notre Gouvernement, que je croyais aussi indispensables qu'inévitables et que j'aurais désiré opérer sans secousses, sans déchirements et sans faire de malheureux[31].

Thormann avait vu juste. Laharpe souffrait de son exil:

Je dus contourner la Suisse par le territoire français, pour arriver à ma campagne de Genthod et me borner à contempler, avec les yeux de l'exil, ma terre natale. Il existait alors, à une lieue de Genthod, près le Nant de Braille, une vieille borne, marquée de la croix de Savoie, et placée à la limite des territoires français et suisse. Souvent, dans mes promenades solitaires, mes pas étaient dirigés de ce côté, je me reposais sur cette pierre quelques instants et l'un de mes pieds portant sur le sol de mon pays, j'y faisais de tristes réflexions sur la destinée qui en interdisait l'accès à l'un des siens qui avait été jugé digne d'être l'instituteur du Marc-Aurèle de la Russie...[32].

En s'adressant en 1800 au Conseil législatif helvétique, Laharpe dira «Citoyens législateurs, pardonnez ce conseil à un proscrit, gardez-vous de ces lois qui condamnent à un exil sans terme. Vous ignorez ce qu'on peut oser pour revoir les objets qu'on aime...»[33]

* * *

Laharpe apprend, en mai 1796, par une lettre du lieutenant Frédéric de la Harpe, aide de camp de son père, la mort du général Amédée de la Harpe tué aux avant-postes le 8 mai (19 Floréal)[34]. Quelques jours plus tard, Bonaparte, qui avait pour le général de la Harpe une estime particulière, écrit au Directoire[35] et à l'Ambassadeur de France en Suisse Barthélemy[36] pour obtenir du Gouvernement bernois la restitution au fils du général des biens confisqués par LL.EE. en 1791. Berne fit savoir qu'il n'y avait pas

---

[31] Lettre de Thormann à Laharpe du 2 avril 1798, B.C.U., F.L.

[32] LAHARPE, *Mulinen*, p. 20s.

[33] *Bulletin helvétique*, No 20 du 25 janvier 1800, p. 189.

[34] ED. SECRETAN, *op. cit.*, p. 136: lettre du 28 floréal An IV (17 mai 1796).

[35] *Ibid.*, p. 142s.: lettre du 11 juin 1796.

[36] GUSTAV STEINER, *Korrespondenz des Peter Ochs*, vol. 2, Basel 1935, p. 546: lettre du 11 juin 1796.

eu confiscation; c'était inexact. Chargé par le jeune Frédéric de la Harpe de la défense de ses intérêts, Laharpe écrit en juillet, en sa faveur, à Bonaparte et à l'Ambassadeur de France[37] «qu'il désirait avoir pour médiateur entre la famille de ce général et MM. de Berne, choix qui ne devait pas leur être suspect»[38]. Il constatera plus tard à quel point Barthélemy, qui lui répondit «très obligeamment», le berna[39].

En automne 1796, alors qu'il attend toujours le résultat de ses démarches, Laharpe apprend que le général de Weiss, bailli de Moudon, est parti inopinément pour Paris. Craignant que cet émissaire de LL. EE. n'aille contrecarrer les démarches entreprises — en faveur d'Amédée, croit-il à tort — par Barthélemy il «se décide enfin à aller réclamer en personne les bons offices du Directoire français en faveur des enfants de l'un de ses plus braves généraux; mais, avant de faire la première démarche, il adresse, par son ami Monod, à M. Thormann, bailli de Morges — ce Bernois avait montré le désir de coopérer à un rapprochement — une dernière exhortation, en le prévenant que la défense de la mémoire de son cousin réveillerait nécessairement les questions les plus délicates»[40].

Laharpe arrive à Paris le 26 octobre 1796[41], porteur d'un mémoire qu'il remet à l'impression le 8 novembre et qu'il adresse en-

---

[37] LAHARPE, *Essai sur la constitution du Pays de Vaud*, volume II, Paris 1796 (sic, pour 1797), pages XV et sq. Dans la lettre du 23 juillet on lit: «Je me félicitais sincèrement de n'avoir point à apaiser les mânes de mon défunt cousin par des démarches publiques que leur légalité rendra nécessairement bruyantes et *par des publications qui n'ont été suspendues jusqu'ici que par le seul espoir et le souhait clairement manifesté d'arriver par des ménagements et par la voie douce et secrète des négociations à un résultat favorable*... Dans les circonstances actuelles, lorsqu'il est si aisé de réveiller des ressentiments, *je ne voudrais pas, quoique exilé moi-même, que nos démarches pussent s'attribuer à des vues de vengeance personnelle ou au désir de brouiller*; or toute présentation de requête amènera une publicité fâcheuse pour Messieurs de Berne».

[38] LAHARPE, *Note à l'occasion du pamphlet*... B.C.U., F.L.

[39] BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 158.

[40] LAHARPE, *Note à l'occasion du pamphlet*... B.C.U., F.L.

[41] Archives nationales, AF III 420, d'après GUYOT, *Le Directoire et la Paix de l'Europe*, Paris 1911, p. 629.

suite aux membres du Directoire[42]. Il voit Delacroix, ministre des Affaires étrangères, et Barras, directeur, ami d'Amédée de la Harpe. Il annonce cette dernière visite à Monod:

Au premier jour, je serai conduit chez le Directeur Barras, jadis intime du défunt et qui est actuellement président. Successivement, je verrai les autres, puis les représentants du peuple marquants. Soyez assuré, mon cher ami, que MM. de Berne ont fait une grosse sottise en ne s'exécutant pas de bonne grâce et qu'ils ne tarderont pas à s'en repentir[43].

Les démarches de Laharpe n'aboutissent pas. L'hiver se passe en querelles épistolaires entre Delacroix, qui exige, et Barthélemy récalcitrant, qui prend le parti des patriciens bernois. Au début d'avril 1797, Barthélemy écrit à Paris que le Conseil secret, prétextant que l'*Essai* était un appel à l'insurrection, refuse l'amnistie qui doit précéder la réhabilitation d'Amédée. Le Directeur Reubell annote la dépêche de l'ambassadeur, en maintenant que ce dernier doit «soutenir la négociation en faveur du défunt, de sa veuve et de ses enfants, abstraction faite du *Mémoire* du frère (sic) que le Directoire exécutif n'a jamais mis en avant»[44].

Laharpe ne peut que constater la vanité de ses efforts. Il écrit à Monod, le 27 avril:

Forcé de regarder la Suisse comme une terre ennemie, je pense sérieusement à me défaire de Genthod... Quels que soient les plaisirs de Paris, croyez, mon bon ami, que je n'hésiterais pas à leur préférer ceux qu'offre l'amitié, mais, je l'avouerai, il était déchirant pour moi d'être placé de manière à voir tous les lieux qui me sont chers sans pouvoir jamais y parvenir; la vue de mon pays faisait fermenter ma bile; je serai plus tranquille en m'en éloignant pour quelques années[45].

Dénoncé comme suspect par Barthélemy et Soulavie, Laharpe n'a plus, pour un temps, l'oreille du Directoire. L'ambassadeur

---

[42] LAHARPE, *Essai*, volume II, p. XX. Le mémoire est intitulé: *Observations relatives à la proscription du général divisionnaire Amédée Laharpe par MM. les patriciens de Berne en 1791, accompagnées de pièces justificatives*. A Paris, chez Batilliot frères. An V de la République (1796).

[43] Lettre du 5 novembre 1796, B.C.U., F.L.

[44] Archives nationales, AF III 81, d'après GUYOT, *op. cit.*, p. 629, notes 3 et 4.

[45] Lettre du 27 avril 1797. B.C.U., F.L.

de France, son ennemi, y siège dès le mois de juin et c'est à sa demande que le Conseil secret de Berne prononce enfin, par décret du 15 juin 1797[46], l'amnistie des condamnés de 1791 et 1792 mais non pas la restitution des biens réclamées. C'est également à la demande de Barthélemy que F. C. Laharpe est exclu de l'amnistie[47]. Le 3 juin déjà ce dernier écrivait à Monod:

Masséna m'a fort bien accueilli et m'a fait de grands éloges du défunt... La réclamation allait avoir son effet lorsque notre ennemi [c'est Barthélemy qui est visé ici] a reçu de nouveaux pouvoirs; j'ai la preuve qu'il nous a desservis[48].

En ce qui le concerne, Monod ne s'exprime pas sur le sort de Laharpe en le mettant au courant de la décision de LL. EE. Craindrait-il de se prononcer par lettre[49]?

Après avoir échoué en avril pour Amédée, Laharpe est, en juin, personnellement frappé. A Monod, qui lui écrit de Genthod, il s'adresse avec quelque mélancolie, en songeant aux mois passés dans sa propriété genevoise:

Votre lettre... m'a vivement ému car, quelque décidé que je sois à me défaire de cette propriété par les motifs que vous savez et par d'autres qui vous sont inconnus, je ne puis y penser sans éprouver de vifs regrets. Hélas, je vous y avais au moins quelquefois par an, je passais quelques semaines avec mon bon ami, nous nous promenions ensemble, nous jasions, nous nous communiquions nos pensées et, lorsque nous étions séparés, je me disais: au moins dans cinq ou six heures il peut être auprès de moi, et en me transportant à Evian, je pourrai découvrir sa maison. Nous voilà donc décidément séparés et je ne possèderai bientôt plus un seul pouce de terrain sur les bords de ce beau lac que j'aime tant et dont l'image m'a poursuivi partout où j'ai porté mes pas. Ainsi l'a voulu ma mauvaise étoile, mais aussi qui aurait deviné les événements qui m'ont entraîné dans leur cours? Assu-

---

[46] Le texte s'en trouve dans *Essai*, vol. II, p. 203.

[47] BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 161.

[48] Lettre du 3 juin 1797. B.C.U., F.L.

[49] «Le Directoire triomphait, et Berne se voyait obligé d'accorder l'amnistie à ses bannis; cet acte qui, émané plus tôt, eût montré sa générosité et sa force, ne montra plus que sa faiblesse et sa dépendance. Mais enfin puisqu'il fallait s'y résoudre, il fallait le faire de bonne grâce, et si on l'accordait à un homme condamné à mort, on le devait à plus forte raison à des hommes contre lesquels il n'y avait eu que des ordres secrets d'arrestation». MONOD, *Mémoires*, vol. I, p. 96.

rément je ne pouvais échapper à ma destinée, et il faut bien m'y soumettre. J'espère néanmoins que ce n'est que momentanément qu'elle m'appelle ailleurs et qu'il me sera donné d'habiter de nouveau sur les bords de votre lac, à portée de mes bons amis, soit dans le Département de l'Ain, soit dans celui du Mont-Blanc[49bis].

D'après Guyot, «Laharpe... désespérait du salut de sa patrie»[50]. Nous ne le pensons pas. Le 24 juin 1797, pensant à son cousin, il écrit:

Ne t'afflige point, ombre chérie, de voir proscrit l'ami intime que tu avais rendu le dépositaire de tes secrets... Si tes persécuteurs se sont vengés sur lui pour t'avoir défendu avec courage,... ils n'ont pu du moins l'empêcher de remplir son devoir envers sa patrie, d'acquitter la parole donnée à son ami... Les apparences annoncent, au reste, que les Etats du Pays de Vaud ne tarderont pas à se rassembler et lorsqu'ils auront rétabli son ancienne Constitution, expulsé les usurpateurs, assuré sa liberté, sans doute qu'ils mettront au rang de leurs premiers devoirs celui de rappeler les hommes dont les efforts courageux ont précédé et secondé les leurs. Oui, je reverrai mon pays indépendant et libre. Oui, je visiterai les lieux de ma naissance dont les tyrans m'interdirent arbitrairement l'approche en 1795 lorsque j'y revenais après une absence de treize années[51].

* * *

Si le coup est dur, Laharpe se raidit. Il ne s'agit plus maintenant de la réhabilitation d'Amédée, elle est obtenue; il doit reprendre la lutte pour l'affranchissement de son pays, mais il faut attendre pour cela que le sort soit plus favorable. En été 1797, aucune démarche n'est possible car aucun résultat ne sera obtenu aussi longtemps que Barthélemy siègera au Directoire. Laharpe pressent cependant des changements probables dans le gouvernement. Il se consacre pour l'heure à la rédaction du Mémoire dit «de Passy». Il renseigne certainement Monod sur ses préoccupations et celui-ci cherche à calmer l'ardeur fougueuse du proscrit:

Votre enthousiasme, lui écrit-il le 3 septembre (la veille du 18 Fructidor), me met un peu en garde contre votre façon de voir; il me faudrait donc des faits et quoique je convienne qu'il a souvent tenu à peu que nous ne soyons entrés en danse, que la chose peut revenir, j'y vois cependant plutôt moins

[49bis] Lettre du 1 juin 1797. B.C.U., F.L.

[50] GUYOT, *op. cit.*, p. 630.

[51] LAHARPE, *Essai*, vol. II, p. xliij.

que plus de probabilité que ci-devant. Ce n'est pas que je ne croie toujours à quelque changement chez nous, seulement je pense qu'il se fera doucement, graduellement, et, comme il est déjà très sensible dans les mœurs, il faudra bien que les lois suivent. Nous en verrons le commencement, non la fin. C'est ainsi, mon cher, que j'ai vu dès longtemps; jusqu'ici tout a assez répondu à ma manière de voir. Sans doute une secousse peut avoir lieu, mais elle ne viendra pas de l'intérieur. Je vous le réitère, si vous avez [une] espèce de certitude que je me trompe, un mot[52].

Le coup d'Etat du 18 fructidor éloigne Carnot et Barthélemy du Directoire auquel Laharpe s'empresse de faire passer son mémoire dit «de Passy», daté du 25 fructidor an V (11 septembre 1797) et intitulé: «*Réflexions sur la conduite à tenir à l'égard des patriciens de la Suisse depuis le 18 fructidor an V*»[53]. Les choses se précipitent. Par arrêté du 15 septembre, le Directoire somme le Gouvernement bernois d'expulser Wickham; le 10 octobre, Bonaparte décrète l'annexion de la Valteline à la Cisalpine[54]; le 11, le Conseil secret de Berne, alerté par de Weiss[55], décide l'envoi d'une mission à Paris[56] et le 17 Bonaparte signe le traité de Campo-Formio[57].

---

[52] Lettre du 3 septembre 1797. B.C.U., F.L.

[53] Archives nationales, AF III 81, d'après VAUCHER dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, vol. VI, p. 348.

[54] DIERAUER, *Histoire de la Confédération Suisse*, vol. IV, p. 528 et 532.

[55] DE WEISS, *Du début de la Révolution suisse*. Avril 1799, p. 10s: «A peu près à même époque, quelques traces de fermentation et de menées clandestines se laissèrent apercevoir au Pays de Vaud et je reçus de Paris l'avis que nous devions être révolutionnés. Je partis pour Berne, j'en donnai l'indice en Conseil Souverain et dans la même séance un de nos premiers magistrats en reçut la confirmation. On décida qu'on enverrait une ambassade au Directoire, on me fit l'honneur de me mettre en élection, je priai mes amis de ne pas me donner leurs voix, parce que, disais-je, *il ne suffit pas d'aller, mais il faut encore revenir*; le motif pouvait être plus noble, mais je cite le mot parce qu'il indique que je considérais déjà alors notre position comme très critique et ce mot fut le premier que me répéta le major Moutach à son retour de Paris».

[56] A. FRIEDRICH VON MUTACH, *Revolutionsgeschichte der Republik Bern, 1789—1815*. Bern 1934, p. 32.

[57] A propos de Campo-Formio: «Je ne doutai pas, quand je vis cette nouvelle dans les papiers publics, que nos gouvernements suisses, qui n'avaient pas montré le même dévouement [que Gênes], ne fussent à la veille d'une catastrophe et je me hâtai de faire part de ma façon de voir au ma-

Le bailli Thormann, renseigné sur tous ces événements, tient Monod au courant de ce qu'il apprend et ce dernier, à son tour, lui communique les nouvelles qu'il reçoit. Vers la fin d'octobre, Monod est inquiet; il n'a rien reçu de Laharpe depuis l'été. Il lui écrit le 22/24 pour s'en plaindre et ajoute:

D'où vient, mon cher, que je n'ai point de vos nouvelles?... Vous vous rappelez, mon très cher, ce que je vous marquais au sujet de votre premier écrit[58] généralement blâmé et que je ne pouvais approuver. Dès lors on m'a donné connaissance du second tome qui, quoique peut-être moins virulent, n'en est que plus dangereux, d'autant qu'il tend positivement à engager les pays où vous êtes à se mêler de nos affaires; or toute intervention étrangère, toujours très fâcheuse pour le peuple pour lequel elle a lieu, le serait bien plus chez nous, vu que, si nous avons des griefs fondés, ils ne sont certainement pas de la même nature, à beaucoup près, que ceux des autres nations. Il n'y a qu'à voir et comparer pour s'en convaincre. D'après notre position et vos écrits, toutes les personnes de ce pays qui ne vous connaissent pas, et même une partie de celles qui croient vous connaître, ne voient dans votre conduite qu'un esprit de vengeance et jugent ainsi fort mal de vous. Moi qui connais votre caractère roide et inflexible, votre imagination ardente et vos principes exagérés de liberté presque innés chez vous, je sais très bien que vous êtes persuadé que vous travaillez pour le bien de votre pays, qu'en conséquence vous mettant peu en peine des clabauderies, vous suivez votre pointe, comptant non sur la reconnaissance de vos contemporains, au contraire, mais sur celle de la postérité. C'est ainsi, de la Harpe, que tout en vous désapprouvant, je vous juge, et c'est ainsi que j'ai répondu quand on a paru s'étonner de nos relations continuées. Si je n'ai pas convaincu chacun, j'ai pourtant réussi auprès de quelques personnes, entre autres, je crois, auprès de notre bailli, dont vous connaissez les idées modérées. Pour lui prouver ma thèse, je lui ai même souvent communiqué des articles de vos lettres ou de vos lettres entières. Il paraît qu'il est parti de là pour tâcher de vous ramener et voici en gros le résumé d'une longue conversation qu'il a eue avec moi, dont, j'espère, vous sentirez la justesse, vous priant de me répondre là-dessus une lettre que je puisse lui montrer, qui réponde à ses bonnes intentions et qui soit conforme aux prières et aux vœux de votre ami...

Monod poursuit en donnant à Laharpe l'essentiel de l'entretien qu'il a eu avec Thormann à son sujet. Sa lettre écrite, il la soumet au bailli pour être sûr qu'il a fidèlement rapporté leur conversation.

---

gistrat bernois dont j'ai parlé ci-dessus [le bailli Thormann]; mais à Berne on n'eut pas l'air de partager ses craintes». MONOD, *Mémoires*, vol. I, p. 97.

[58] Monod fait ici allusion à l'*Essai*, vol. I, paru à Paris fin 1796.

Au dire de Monod, tout parti extrême, d'après le bailli, finit par entraîner immanquablement la ruine d'un pays et ce parti serait d'autant plus mauvais pour le Pays de Vaud que ce dernier n'est pas réduit à un état de détresse tel que tout changement soit désirable. Laharpe, déclare Thormann, veut la correction des abus — le meilleur des gouvernements en a —, mais le moyen qu'il emploie entraînerait des maux plus considérables que ceux qui sont produits par les abus. Ceux-ci sont-ils du reste si criards? Ne sont-ils pas plus apparents que réels? Et Monod d'ajouter dans sa lettre à son ami:

N'y a-t-il pas un moyen plus simple que le vôtre de réformer tout doucement et sans secousse les abus dont vous vous plaignez? C'était là ce qui avait fait l'objet de l'envie que M. notre bailli avait eue de vous voir; il désirait en raisonner avec vous, vous parler de ses idées et entendre les vôtres. Ce qu'il n'a pas pu, lui, il penserait à le faire par d'autres. Vous savez, ou vous ne savez pas, que sur la demande d'un commissaire de France relative à M. Wickham, envoyé d'Angleterre, on a décrété à Berne d'envoyer deux membres de l'Etat à Paris. Le choix est tombé sur MM. Tillier, héritier de S. Ex. Tillier, assez généralement connu sous le nom de l'Héritier ou de Villette et Moutach, fils de celui de Chardonnay. M. Tillier passe pour un esprit sage et modéré, ayant toujours désapprouvé les partis violents et voulant le bien. M. le bailli doit être en relations avec lui et doit lui avoir écrit à votre sujet; il paraîtrait désirer que vous vous vissiez et si vraiment, ainsi que vous me l'assuriez, le rôle d'un Coriolan n'est pas le vôtre, mais si ce n'est que le bien de notre pays qui vous meut, comme d'après sa réputation, ce doit être aussi là la façon de voir de M. Tillier, qui empêcherait que vous ne vous entendissiez et que cet homme honnête et bien pensant ne pût parvenir à obtenir du Gouvernement ce qui serait trouvé juste, raisonnable et proprer à parer aux abus qui peuvent avoir lieu. Mon cher de la Harpe, ce que je vous propose là me paraît si bien vu, me paraît si propre à concilier le vrai bien de notre Patrie avec sa tranquillité, enfin si analogue au but que je suis sûr qui est le vôtre, que je crois inutile de vous presser d'adhérer à ma proposition; ainsi je ne recourrai ni aux sollicitations, ni aux prières; je vous dirai: voilà le moyen le plus sûr et le plus sage de parvenir à votre but, bien persuadé que vous vous hâterez d'y concourir.

Le bailli Thormann, après avoir pris connaissance de la lettre de Monod, remet une note[59] à ce dernier, note que Monod joint ainsi à sa lettre:

---

[59] Voir le texte de cette note à l'appendice B.

Avant que de finir ma lettre dimanche, mon cher, je pensai de l'envoyer à M. le bailli afin qu'il vit si je n'avais pas saisi son idée; il a désiré me faire quelques observations qu'il m'apporta hier; je les ai copiées et je vous les envoie; vous verrez que c'est par son consentement. Vous y trouverez un bon esprit, un caractère prononcé, des remarques très fines, plusieurs très justes; celles entre autres du rôle que joue un état dominé par un autre sont frappantes; elles m'avaient toujours révolté, je ne comprends que j'eusse oublié de vous en parler. Si d'ailleurs dans son plan il est des objets sur lesquels vous ayez quelque chose à dire, sans doute il n'a (déchiré) affaire arrêtée mais à discuter. Mais, mon très cher, il vous est, je crois, assez essentiel de prouver (déchiré) démarches pour parvenir au bien de votre Pays ne vous coûteront pas, que l'esprit de vengeance ne vous (déchiré) conséquence vous ne cherchez pas à renverser mais à corriger; dès là pour vous-même, pour (déchiré) plus pour vos amis, vous vous aboucherez, vous aurez une conférence, je ne vous dirai pas qu'elle réussisse, je n'ose l'espérer; qu'il ne soit cependant pas dit que vous ayez rejeté l'ouverture qui vous est faite. Répondez-moi aussi, je vous prie, comme je vous le dis d'entrée[60].

Thormann constate que Berne a procuré sûreté et protection au Pays de Vaud où, grâce à LL. EE., la situation est prospère. Cette aisance «a tourné les esprits des habitants vers les questions politiques». Convient-il d'engager ce pays à rechercher des modifications de son état politique avant que tous le désirent et soient également mûrs pour en jouir? Thormann se demande aussi comment le pays pourrait recouvrer ses droits politiques. Une révolution serait, d'après lui, funeste; une modification du gouvernement actuel qui ouvrît aux particuliers du pays (de Vaud) l'avenue des places, moyen bien préférable, serait, d'après lui, possible si l'on opère sans précipitation.

Quelle fut la réaction de Laharpe en recevant la lettre de Monod du 22—24 octobre et cette note de Thormann? Nous l'ignorons. On ne connaît aucune lettre de lui à ce sujet. Mais ce même 24 octobre 1797 où Monod lui écrivait, Laharpe adressait à Monod une lettre que Monod reçut, mais qui nous manque[61]. Peut-être faisait-elle part à son ami des mêmes espoirs que Laharpe exprimait

---

[60] Lettre de Monod du 22—24. 8. 1797 (octobre et non pas août comme indiqué en 1898 dans une citation de la *Gazette de Lausanne*). B.C.U., F.L.

[61] Monod en accuse réception dans sa lettre du 2 novembre: «J'ai votre lettre du 3 brumaire» (24 octobre). B.C.U., F.L.

deux jours plus tard, le 26 octobre, à Pierre Ochs et qui devaient laisser celui-ci bien sceptique:

Vous espérez que les gouvernants en Suisse changeront d'eux-mêmes ce qui en a besoin. Renoncez, cher compatriote, à un pareil espoir. Les gouvernants en Suisse renonceront à quelques revenus, aboliront quelques corvées, adouciront les amendes, recommanderont à leurs agents douceur, justice et manières conciliantes, créeront de temps à autre quelques familles gouvernantes, — mais ils n'iront pas plus loin, et ils conserveront des sujets aussi longtemps que possible[62].

On doit souligner cela. En octobre 1797, Laharpe, avant d'avoir reçu la proposition Thormann, avant l'arrivée à Paris le 26 de la mission bernoise, Laharpe espérait encore, malgré les échecs subis, que LL. EE. accepteraient non seulement de discuter, mais de modifier ce qui devait être modifié. Il s'empresse donc, dans ces conditions, d'accepter l'entretien que Thormann lui propose d'avoir avec Tillier.

La mission bernoise est à Paris le 26 octobre[63]. Le 2 novembre Monod recommande encore à Laharpe de se montrer conciliant:

...Il vous est essentiel pour votre réputation de vous prêter à des voies de conciliation sur ce que je vous ai écrit et que l'on voie que le bien de votre Pays vous meut uniquement; soyez sûr que vous ne risquez pas de vous avancer, ceux qui pensent (bien) ne sont pas le grand nombre, cela se verrait lorsqu'il s'agirait de conclure. Ne manquez pas, si vous ne l'avez déjà fait, de répondre à la lettre en question une lettre ostensible, simplement en droiture, que je sache par autre voie les choses, et tenez-moi au fait... Les envoyés, dit-on, emploieront le vert et le sec, c'est à dire ne s'en tiendront pas aux négociations s'il faut encore du sonnant; or on prétend qu'avec cela on vient à bout de tout...[64].

Laharpe tient du reste Monod au courant de ce qui se passe. Si plusieurs de ses lettres manquent[65], nous savons du moins quelles

---

[62] G. Steiner, *op. cit.*, vol. II, p. 94.

[63] Sur cette députation bernoise, consulter: J. Vogel, *op. cit.*, p. 91; Emile Couvreu, dans *R.H.V.* 1898, p. 1—18; Strickler, vol. I,pp. 59ss.; Steiner, *op. cit.*, pp. 86, 89, 90 et 99; Laharpe, *Observations sur de Seigneux*, p. 48; *Bulletin helvétique*, 1800, No 20, p. 190.

[64] Lettre du 2 novembre 1797. B.C.U., F.L.

[65] Notamment celle du 3 novembre et le billet du 24 décembre, reçus par Monod (cf. les lettres de ce derniers du 19 novembre et du 31 décembre). B.C.U., F.L.

réactions elles provoquent à Morges. Nous savons qu'elles donnèrent satisfaction à son ami qui ignore encore à la mi-novembre que l'entrevue avec les députés bernois n'a pas eu lieu. Il écrit à Laharpe le 19 novembre:

J'ai reçu votre lettre du 13 brumaire (3 novembre), mon très cher; je l'ai aussitôt communiquée à M. Thormann, à qui elle a paru faire plaisir sous ce point de vue. C'est que vous vous prononciez avec franchise et paraissiez réellement de bonne foi, ce dont ceux qui ne vous connaissent pas et n'examinent que superficiellement voudraient douter. D'ailleurs, je vous avouerai que votre premier mémoire, où vous mêliez les affaires de votre famille avec celles du Pays ont donné prise à ce sujet, ainsi que la violence de vos écrits. Vous n'avez pas assez réfléchi combien un ton de modération prévenait et ramenait même les gens prévenus; par exemple la justice que vous rendez dans votre lettre à l'aristocratie bernoise est d'un grand effet; quand, reconnaissant avec loyauté les qualités de votre ennemi, vous parlez ensuite de ses défauts sans paraître y mettre de passion, vous persuadez bien plus que celui qui se contentera de parler de ceux-ci et prouvera même des traits atroces, s'il le fait avec une espèce d'emportement... Je reviens à ce que je voulais vous dire, que votre lettre prouve ce dont je ne doutais pas, votre bonne foi (quoique j'eusse autant aimé qu'il n'y eut pas été question des plaintes individuelles que vous pouvez avoir à former) au lieu que le ton de vos mémoires a pu donner le change et vous faire suspecter d'esprit de vengeance, ce qui ne pouvait que vous faire tort auprès de vos amis et de ceux même qui, sans vous connaître, désirent une amélioration dans le gouvernement.

M. Thormann m'a demandé de faire voir votre lettre à une personne de l'Etat de mérite qu'il attend; loin d'y voir de l'inconvénient, je désirerais pouvoir la faire voir à toutes les personnes sages dont je prise le suffrage pour vous. Il y aurait sans doute bien des objections à vous faire, je pense que Mr Tillier ne sera pas resté en arrière et je languis de savoir le résultat de votre entrevue; vous me ferez plaisir de m'en faire part de manière toujours, comme précédemment, à pouvoir montrer toute votre lettre; laissez-y tout ce qui peut me concerner, que vous me marquerez à part, sauf les compliments nécessaires et les nouvelles indifférentes au Pays.

On est assez en l'air ici depuis jeudi qu'on attend chaque jour Bonaparte, qui doit passer allant à Rastadt; il a été annoncé lundi par le Général Murat, qui dîna à la Couronne[66].

---

[66] Lettre du 19 novembre 1797. B.C.U., F.L. C'est probablement à cette lettre qu'il fait allusion dans ses *Mémoires*, quand il écrit: «Une lettre que je reçus de Paris à peu près à cette époque, dans l'automne de 1797, me disait: ‚Si les Bernois ne se hâtent pas de faire la révolution chez eux, on la fera sans eux; ils n'ont pas un moment à perdre, s'ils ne veulent pas

Ce que nous savons aujourd'hui de l'attitude de Laharpe en automne 1797[67] permet de mettre très sérieusement en doute l'exactitude de ce que lui faire dire Haller, le secrétaire de la délégation bernoise à Paris, d'après sa lettre à Frisching du 9 novembre: «Laharpe... a fait faire la première démarche par l'intermédiaire de van Bergen à M. Tillier que si l'on dédommageait les enfants du général, il ne demanderait rien pour lui et se tiendrait tranquille; il serait très heureux que cela put se faire, car cet homme est dangereux et a eu excessivement d'humeur d'avoir été exclu de l'amnistie»[68].

* * *

Tillier ne donna jamais signe de vie à Laharpe. L'entretien désiré et proposé par Thormann n'eut pas lieu. Au contraire, les députés bernois demandèrent que Laharpe fût extradé.

J'ignore encore, écrira Laharpe en 1800 au sujet de cet entretien manqué, pourquoi la conférence n'eut point lieu. Chagrin de voir s'évanouir ainsi l'espoir d'un rapprochement, je crus nécessaire de m'expliquer au moins par écrit et j'adressai au citoyen Monod, président de la Chambre administrative du Léman [en 1800, quand Laharpe écrit, et non pas naturellement en 1797], une longue lettre qu'il remit, d'après mes directions, au citoyen Thormann. Je sais que cette lettre fut envoyée à Berne et qu'elle fit sensation; mais le moyen de profiter des conseils de son ennemi? Les miens furent dédaignés; je ne le trouve point étrange, parce qu'on pouvait les suspecter; les événements subséquents ont prouvé néanmoins qu'ils étaient sincères[69].

être à tard'. On m'invitait à les en informer. Je fis part de cette lettre, ils devaient croire son auteur instruit; la réponse fut qu'on se jouait de mon correspondant». MONOD, *Mémoires*, vol. I, p. 97—98.

[67] On pouvait lire encore dans le numéro du 12 novembre 1797 de *L'Ami des lois*, sous la signature de Laharpe: «Si les patriciens bernois qui sont à Paris veulent le bien de leur Patrie et sont amis de la liberté, ils adhéreront à ces réformes et la médiation de la République n'aura rien qui les effraie».

[68] E. COUVREU, *F. C. de la Harpe et les députés bernois*, dans *R.H.V.* 1898, p. 11 in fine. Il s'agit ici du banquier van Berchem, qui avait lié amitié avec Laharpe.

[69] *Bulletin Helvétique*, No 20 du 25 janvier 1800, p. 190. Cf. JAKOB VOGEL, *op. cit.*, p. 92. *Observations sur de Seigneux*, p. 48. Nos recherches aux Archives cantonales bernoises ne nous out pas permis de retrouver cette lettre.

Le 20 novembre 1797, après que sa patience a été mise ainsi à rude épreuve, Laharpe sollicite une entrevue de Barras[70]. Le 21, il publie le mémoire de Passy[71]. Le 23, la mission bernoise, qui n'a pas été reçue par le Directoire, est assez cavalièrement priée par Talleyrand de regagner ses foyers[72]. Elle part le jour même, et c'est ce même jour aussi, au milieu de la nuit, que Bonaparte traverse Lausanne, acclamé par les patriotes.

Le 9 décembre (19 Frimaire an VI), Laharpe remet au Directoire la pétition préparée depuis quelque temps déjà et qu'il a fait signer par vingt et un proscrits[73]. Talleyrand, influencé par Madame de Staël, essaie de faire échouer la démarche de Laharpe, mais sans succès[74]. Le 8 Nivôse (28 décembre), le Directoire se décide à soutenir la cause des Vaudois[75].

---

[70] «Paris, 30 Brumaire An VI (20 novembre 1797): Sachant combien vos moments sont précieux, je serai court. Réclamer votre justice en faveur de ma Patrie en montrant que la Patrie y trouvera son avantage est le but de l'audience à laquelle j'aspire et que vous ne refuserez pas à celui que vous honorâtes l'hiver dernier d'un billet dont toutes les expressions portent l'empreinte du cœur généreux qui les dicta.

Agréez, Citoyen directeur, l'assurance de mon respect. Le Colonel La Harpe».

Extrait d'une lettre de Laharpe au directeur Barras, qui nous a été aimablement communiqué par M. J. C. Biaudet, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

[71] Publié à Paris en brochure sous le titre *Des intérêts de la République française considérés relativement aux oligarchies helvétiques et à l'établissement d'une République indépendante dans la Suisse française*, par le Colonel Frédéric-César Laharpe, Paris, Premier Frimaire An VI (21 novembre 1797).

[72] *Ami des lois*, 9 Frimaire An VI (29 novembre 1797). Von Mutach, *op. cit.*, p. 36. Cf. Strickler, I, No 55 et sq.

[73] A. E. Suisse 464, folio 232, d'après Guyot, *op. cit.*, p. 641, note 1. Cf. *R.H.V.*, 1897, p. 326.

[74] Pierre Kohler, *Madame de Staël et la Suisse*, p. 235, note 1, et p. 236. — Voir E. Dunant, *Talleyrand et l'intervention française en Suisse*, dans *Anzeiger*, vol. VII, p. 257.

[75] Arrêté du 8 Nivôse. — Archives nationales, AF III 490. Brouillon de Talleyrand, minute de Merlin; texte du *Moniteur* du 10 Nivôse, le tout d'après Guyot, *op. cit.*, p. 642, note 4. D'après Dierauer, *op. cit.*, vol. IV, p. 555, «le Directoire donna immédiatement du poids au menaçant décret du 28 décembre en faisant parvenir à la première division de l'armée d'Italie

Laharpe a obtenu ce qu'il voulait. Il pourrait laisser les choses aller leur train. Loin de là, il fait encore une seconde et ultime tentative auprès du gouvernement bernois:

A la nouvelle de l'arrêté du 8 Nivôse, je résolus de faire une seconde tentative. J'adressai à mon excellent ami (feu le landammann Monod) une lettre confidentielle dans laquelle je développais bien clairement les considérations qui devaient engager le patriciat et les Vaudois à se rapprocher, tandis qu'ils le pouvaient encore, sans l'assistance d'autrui. Je proposais quelques bases et insistais sur la nécessité de ne pas perdre un moment; j'invitais enfin mon ami à mettre ma lettre sous les yeux de M. Thormann, alors bailli de Morges, en l'autorisant à la transmettre à ses collègues de Berne. L'impression qu'elle y produisit fut forte; mais le moyen d'écouter un homme envers lequel on avait eu des torts graves s'avisant de donner des conseils à des patriciens ses anciens maîtres[76]?

Nous n'avons pas mieux réussi à retrouver cette lettre à Berne que la précédente; elle aura sans doute, elle aussi, été détruite en 1798[77]. Elle était de peu postérieure au billet du 24 décembre auquel répond Monod, le 31 décembre. Connait-il alors la pétition du 9 décembre? La question peut se poser; il ignore certainement l'arrêté du Directoire du 28, qui ne parviendra à Morges que le 2 janvier seulement:

---

en garnison à Plaisance l'ordre de se rendre à marches forcées sur les bords du Léman pour être prête à envahir le Pays de Vaud».

Dierauer n'était pas renseigné. En effet, l'ordre avait été donné à cette division, le 10 décembre 1797 déjà à Paris, de se rendre à la frontière du Pays de Vaud et cela non pas par le Directoire mais, à l'insu de celui-ci, par Bonaparte. Voir *R.H.V.* 1951, p. 196, note 7.

[76] LAHARPE, *Mulinen*, p. 29.

[77] Le 30 avril 1822, Laharpe écrira encore à Jomini: «Les anciens gouvernants avaient été avertis depuis plusieurs années par divers pamphlets. Je leur fis donner moi-même des avertissements dès la fin de 1797 par le canal de l'un de leurs baillis et, quelques semaines avant l'insurrection, je fis prévenir ce bailli que le seul moyen de conjurer l'orage était de convoquer les représentants de leurs sujets pour s'occuper loyalement avec (eux) de la réforme des abus. Ces avis furent appréciés par un petit nombre de sages, mais l'orgueil aristocratique l'emporta et il fut décidé qu'on refuserait tout. C'est, je l'avouerai, une douce satisfaction pour moi d'avoir fait tout ce que je pouvais pour prévenir une commotion dont eux seuls furent les provocateurs». *R.H.V.*, 1924, p. 374. Boisot fait également allusion, dans ses *Mémoires*, aux avertissements de Laharpe. Voir *R.H.V.*, 1948, p. 59.

Votre billet du 4 Nivôse [24 décembre], mon très cher, me parvient. Je vous en remercie. En me parlant clair, vous m'avez fait très grand plaisir. Jusque là, ne voyant que du trouble et du désordre, j'étais inquiet. Il prouve d'ailleurs qui vous êtes. Or, on a cherché à vous faire méconnaître de beaucoup de gens dont j'aimerais à vous conserver amis, parce que je les estime. Aussi n'ai-je pas hésité à le montrer d'abord à notre bailli, qui m'en a demandé copie, puis à quelques personnes. Quant au surplus de son contenu, entrevoir. Mais à propos de tous ces différents plans, j'ignore s'ils ont eu quelque fondement. En ce cas, que signifieraient toutes ces vacillations et, si elles ont eu lieu, n'y en aura-t-il point encore? Je vous dis tout naturellement ma pensée, qui peut être très fausse, car je vois à une telle distance que je dois voir fort de travers. A bon compte, mon ami, je vis fort tranquille et chez moi, ne me mêlant de rien qu'autant que mes petits emplois m'obligent à paraître avec mes collègues. Si j'eusse eu quelque chose à dire, j'aurais conseillé au gouvernement de se mettre à la tête d'une révolution, qui me paraît probable, et de chercher à s'entendre à ce sujet avec ceux du dehors qui y travaillent. Ma voix est et a toujours été trop faible pour être entendue. Il me semble pourtant que c'eût été le vrai moyen d'éviter une secousse dont il est difficile autrement de calculer la force et les effets[78].

Thormann avait transmis à ses collègues du Conseil de Berne la lettre de Laharpe et on avait fait la sourde oreille. Ce nouvel échec ne décourage pas le bailli de Morges. Il ménage à Monod, avec la haute commission de LL.EE. qui siège à Lausanne depuis le 20 décembre, une entrevue qui a lieu le 3 janvier.

J'arrive de Lausanne, mon cher de la Harpe, écrit Monod le lendemain. Notre bailli m'y mena hier chez ces Mrs. de Berne. En voici le sujet. Dès longtemps, d'après ce que vous me disiez, ne doutant plus de l'orage qui se préparait, je sollicitais de travailler à le rendre le moins violent possible. Mon moyen était celui-ci: qu'un simple particulier partît pour l'endroit où vous êtes, vît avec le Gouvernement et vous exactement ce qu'on voulait en dernier résultat, se chargeât d'en conférer avec notre Gouvernement afin que, si celui-ci y adhérait, il fît lui-même les changements demandés; s'il n'y adhérait pas, qu'il fît ses représentations; qu'en un mot, on commençât par chercher à s'entendre; je ne doutais pas qu'on ne finît par engager notre gouvernement à faire ce qui convenait et cela me paraissait le seul moyen d'éviter une secousse... Cela, au reste, n'opéra pas grand'chose sur ma proposition, et je m'en revins comme j'étais allé... Voilà où nous en sommes. Puissions-nous réussir à l'unique but qui dans le moment soit à désirer, qui est de régulariser la marche, afin que nous ne soyons pas sous les poignards. Le reste, de ce moment-là, marchera, car on sera obligé

[78] Lettre du 31 décembre 1797. B.C.U., F.L.

de nous accorder; je ne doute pas même qu'on ne s'y prête maintenant de bonne grâce[79].

L'opinion de Monod apparaît clairement. Il revient sur ce point dans sa lettre suivante:

Si, à Berne, on ne se met pas à la tête de ce mouvement, comme je l'aurais voulu il y a quelque temps *d'après vos avis*, on paraît ne pas l'improuver, en sorte qu'on ne doute pas qu'il ne soit pas autorisé[80].

Tandis que Monod et Thormann sont en conférence à Lausanne avec la commission bernoise, Laharpe adresse au Directeur Merlin un mémoire. Il suggère deux moyens de libérer les Vaudois du joug de l'oligarchie. Sur le premier, qui consistait à attaquer Berne par Cerlier et Büren, il s'exprime ainsi: «On ne peut espérer d'arriver sous les murs de Berne sans avoir culbuté les milices bernoises; mais on présume qu'avant d'en venir à cette extrêmité, il aura été possible de les convaincre que les Français n'en voulaient pas au peuple suisse et que la classe seule des gouvernants est son ennemie». Le second moyen est tout autre: Que la France abandonne le Fricktal à Berne si ce canton accorde à ses habitants les droits politiques, s'il retire, à la demande de la France garante, toutes ses troupes du Pays de Vaud et s'il convoque les assemblées destinées à «élire leurs députés, lesquels sont invités à se rendre à Paris avec ceux de MM. de Berne et de Fribourg pour discuter». Et Laharpe ajoute: «Je désirerais beaucoup que ce dernier moyen pût conduire au but désiré, mais il faudrait toujours l'appuyer par des démonstrations qui ne laissassent à Mrs. les oligarques aucun prétexte pour divaguer»[81].

Ni l'entretien de Lausanne, ni le mémoire adressé à Merlin ne peuvent plus avoir, le 4 janvier 1798, d'influence sur l'évolution des événements. Les patriotes vaudois n'adoptent pas la tactique préconisée par Laharpe, ils refusent de se conformer à des instructions que leur dicterait le Directoire. Celui-ci est hésitant; après le 8 Nivôse (28 décembre), il attendra un mois avant d'autoriser

---

[79] Lettre du 4—5 janvier 1798. B.C.U., F.L. Monod donne de substantiels détails sur cet entretien. *Mémoires*, vol. I, p. 103s.

[80] Lettre du 7 janvier 1798. B.C.U., F.L.

[81] Mémoire présenté au Directeur Merlin le 15 nivôse An VI. B.C.U., F.L.

conditionnellement, le 8 Pluviose (27 janvier) seulement[82], ses troupes à franchir la frontière. C'est donc 3 jours *après* la proclamation de la République Lémanique. Cette armée stationnée à la frontière et dont la présence avait encouragé, certes, les patriotes vaudois, elle n'y avait pas été concentrée par le Directoire, mais bien sur un ordre de Bonaparte donné à Paris le 10 décembre 1797 déjà, à l'insu du Gouvernement, pour, en apparence seulement, soutenir les patriotes vaudois, pour, en réalité, opérer la manœuvre conçue par le futur maître de la France et dont la libération du Pays de Vaud ne sera qu'un épisode: l'occupation du territoire des treize cantons. C'est à Bonaparte que le général Ménard, commandant la première division de l'armée d'Italie — celle que commandait en son temps le général Amédée de la Harpe —, écrit de Lausanne, le soir même de son entrée en Suisse: «Vous devinez, mon Général, que ce sont des conseils et des instructions que je vous demande; vous, mieux que personne, pouvez me guider: tracez ma conduite, vous me le devez, je vous regarde comme mon père»[83].

* * *

Le 25 janvier 1798, le bailli Thormann quitte le chef-lieu de son bailliage. «Etant parti de Morges à cheval, racontera-t-il quelques jours plus tard, je n'ai exactement rien avec moi que trois chemises qui étaient dans un petit porte-manteau»[84].

---

[82] Archives nationales, AF III. Supplément aux instructions arrêtées par le Directoire Exécutif le 29 nivôse (c'est le 28) An VI pour l'officier général commandant la Division venant de l'armée d'Italie par Carouge. Fait au Palais national du Directoire Exécutif le 8 Pluviose An VI de la République française une et indivisible.

Au sujet de cette armée française, il n'est pas inutile de relever les erreurs commises recemment encore par plusieurs historiens français. On a déjà signalé celles de M. Pierre Rain dans *La diplomatie française de Mirabeau à Bonaparte* (Paris 1950): *R.S.H.*, 1951, p. 136. Dans un ouvrage qui vient de paraître: *Le grand Carnot*, vol. II (Paris 1952), M. Marcel Reinhard écrit à page 241: «Peu après, le 14 février 1798, le Directoire ayant ordonné l'entrée des troupes françaises en Suisse pour y appuyer une révolution démocratique et préparer l'annexion, Carnot dut chercher un autre refuge». L'érudition de cet auteur est encore fragmentaire.

[83] *Archiv*, vol. XII, Zurich 1858, p. 458s.

[84] A.C.V. — Hn 465. Monod, *Mémoires*, vol. I, p. 119 in fine.

Quelques mois plus tard, celui qui avait constamment soutenu Laharpe depuis 1795 viendra, en avril 1798, lui demander conseil:

Dans le temps où votre Patrie était sujette de ma ville natale, où le gouvernement dont j'étais membre avait acquis sur votre Patrie un pouvoir (j'en conviens) absolument arbitraire, j'ai été dépositaire de ce pouvoir dans les lieux que vos parents, vos amis, habitiez... Je crois pouvoir en appeler à leur témoignage à tous que je n'ai jamais abusé de ce pouvoir, que... j'ai soutenu vos compatriotes et vos concitoyens et les villes et les communes et les individus contre les atteintes de ce pouvoir arbitraire, ...que je les ai soutenus à mes périls et risques, malgré les nombreux désagréments que cette résistance m'a attirés de la part de mes supérieurs... Actuellement que les temps ont changé, qu'une révolution a non seulement donné à votre Patrie une liberté que je lui ai souhaitée, que j'ai cherché à lui procurer dans le temps où il était peu probable qu'elle l'obtint — Mrs Monod, Jaïn, ma correspondance avec le Conseil secret que je leur ai souvent communiquée, attesteront ces faits —, mais où la mienne est à la veille, par les mesures que prennent ceux qui disposent de son sort, d'une destruction absolue et totale, et cela contre les vrais et réels intérêts et de la France et du Pays de Vaud et de la Suisse entière, permettez que je vous réclame, pour elle d'abord, puis pour moi, qui suis au moment d'être entraîné avec elle vers une ruine absolue et totale... Il y a longtemps que j'ai prévu qu'une révolution dans notre Gouvernement était aussi indispensable qu'inévitable... J'ai fait, depuis treize ans que je suis membre du Gouvernement, tout ce qui dépendait de moi pour amener un autre ordre de choses. Votre ami Monod peut vous dire les efforts vains que j'ai faits pour ouvrir les yeux non du Gouvernement, mais du petit nombre de ceux qui l'influençaient et menaient malgré lui... Je parle, j'écris à un homme vrai, juste; il conviendra avec moi sans peine que peu de pays en Europe, aucun peut-être, n'était au point de prospérité où était le canton de Berne et nommément le Pays de Vaud. Il conviendra de plus avec moi que c'est cet état de prospérité qui a amené la chute de notre Gouvernement et moi je conviendrai avec lui que cette chute était inévitable *parce que le Gouvernement actuel a méconnu la valeur, le mérite, les droits, j'en conviens, des hommes qu'il gouvernait, que n'y voyant et ne voulant voir en eux que des sujets faits pour obéir et non des hommes qui par leur éducation, leurs connaissances, leur fortune, possédaient tout ce qui donne des droits pour parvenir à tout et étant néanmoins exclus dans leur propre patrie de tout, devaient travailler à renverser un gouvernement, un état de choses aussi humiliant pour eux; ce que je vous mande, je n'ai cessé de le mander, de le représenter au Conseil secret, au Sénat, pendant tout le temps de ma préfecture à Morges, sans autre succès que de passer pour un révolutionnaire, un démocrate...*[85]. Ce qui donnait surtout au Con-

[85] C'est nous qui soulignons.

seil secret un grand avantage à s'opposer à tout changement, c'est que si le Pays de Vaud était mûr pour une révolution, le Pays allemand ne l'était pas; c'est que si, au Pays de Vaud, il y avait des hommes qui désiraient une révolution, le peuple proprement dit, content de son état, ne la désirait pas. A quoi bon, nous disait-on, faire des changements qu'au Pays de Vaud un petit nombre de personnes seul désire et qu'au Pays allemand, hors peut-être la ville d'Aarau, personne ne veut? Car soyons encore vrais et de bonne foi, une révolution — à moins de changements dans notre gouvernement — était avec le temps inévitable; mais sans le secours et l'appui de la France, elle ne se serait pas encore faite, ni au Pays allemand, ni au Pays de Vaud. La preuve la plus parlante en est la tentative infructueuse de 1791. Elle est faite, actuellement, cette révolution au Pays de Vaud, dirigée par des hommes de cœur et de tête, secondée par le vœu d'une grande partie des habitants, par l'assentiment presque unanime des autres, appuyée par les armées françaises, elle s'y est faite avec tranquillité, sans désordre, sans effusion de sang, sans grande secousse...

Le vif intérêt que je prends à ma Patrie, la persuasion que le Directoire ne peut avoir que des idées en politique grandes et saines, la persuasion que vous ne voulez que le bien, que votre caractère est franc et loyal, m'a déterminé à vous adresser cette lettre et ce mémoire. J'ai cru être autorisé à le faire par le désir que j'ai eu de vous être utile dans le temps où vous étiez opprimé et où je n'avais certes pas l'idée la plus éloignée que je pusse avoir jamais besoin de votre médiation, et dans lequel l'intérêt que je prenais et avais manifesté y prendre me notait de démocratie, de mauvaise tête et de mauvais esprit aux yeux de ceux de qui je dépendais comme bailli.

Si vous croyez que je puisse être de quelque utilité à mon Pays, employez-moi, ...adressez-moi à ceux avec lesquels je suis correspondre et coopérer à ce but, car une de nos misères est de n'avoir aucune correspondance avec ceux qui disposent du sort de ce Pays...[86].

Laharpe et Thormann resteront en rapports épistolaires jusqu'au-delà de 1815.

Annexe A

Projet, rédigé par Monod, d'une lettre à adresser par Laharpe à l'avoyer de Berne et joint à la lettre envoyée le 16 janvier 1795 par Monod à Laharpe, à Saint-Pétersbourg.

---

[86] Lettre du 2 avril 1798. B.C.U., F.L. Cf. Rapport de Thormann au Conseil secret de Berne du 16 janvier 1798 dans «Akten des Geheimen Raths». Band XXXVIII, no 270. Staatsarchiv des Kantons Bern.

Projet

Il y a treize ans que j'ai quitté mon Pays, j'ai été employé pendant ce temps à l'éducation des jeunes Princes de Russie; aujourd'hui ma tâche est finie et j'ai la satisfaction de l'avoir remplie de manière à mériter l'estime de mes supérieurs, l'amour de mes élèves, la considération de ceux qui m'ont connu et l'approbation de ma propre conscience. Je n'ai pas craint de parler, au pied du trône, vérité et principes; mon langage a été accueilli; en un mot, j'ose le dire à Ve Exce, je crois n'avoir pas mal mérité de la Russie et n'avoir pas fait déshonneur au nom suisse.

C'est dans cette douce persuasion que je me disposais à venir recueillir les embrassements des miens et soulager la vieillesse de mes bons et vertueux parents pour qui ma longue absence a été une si terrible privation, lorsque j'ai eu avis que je m'exposerais à le faire. C'est cet avis, Monsieur, bien ou mal fondé, qui m'engage à prendre la liberté de m'adresser en droiture à Ve Exce., pensant que ma franchise, qui n'a pas déplu dans les cours, ne saurait qu'être bien vue dans une République.

Dans le moment d'effervescence qui éclata du plus au moins dans une partie de l'Europe lors de la Révolution de France, les papiers publics me peignirent mon Pays comme prêt à se livrer à l'impulsion de ses voisins; j'en doutai d'autant moins que je savais que les paysans faisaient des représentations, que l'on envoyait le seigneur Trésorier à Rolle; que longtemps auparavant, dans le temps que j'y demeurais, j'avais eu connaissance de diverses plaintes. Je ne cacherai pas que moi-même j'avais reconnu la justesse de plusieurs et que quelques abus m'avaient d'ailleurs frappé. Je vis donc ma Patrie dans un instant de crise, je craignis pour elle la désorganisation qui avait lieu en France, je redoutai l'anarchie et ses désordres affreux, qui devaient nécessairement suivre, et je crus utile à la région que je chérissais le plus de jeter tout de suite au milieu d'elle un plan qui organisa dès le commencement les mouvements désordonnés de la multitude et donna un gouvernement tel qu'il put prévenir tous les maux que les relations me faisaient craindre. Voilà, Mr., mon but et mon seul but, le bien de mon Pays; mais, moi, prêcher le trouble, l'anarchie! Ah! que ceux qui oseraient m'en taxer connaissent peu mon cœur et mes principes, etc., etc., etc.

J'ignore si l'on me reproche autre chose. Si cela est et que Ve Exce daigne me l'apprendre, je suis prêt à l'édifier, mais je la prie d'être persuadée que personne plus que moi ne désire le bonheur de ma Patrie, ne fait des vœux pour sa prospérité, ne redoute pour elle les maux qui désolent son voisinage, etc., etc., etc.

J'ai fait à Ve Exce ma profession de foi politique, j'espère qu'elle n'y trouvera rien que le meilleur Suisse ne puisse avouer. Dois-je donc avoir à craindre à revenir dans mon Pays, jouir du peu de jours qu'il reste encore à mes parents à me donner? C'est, Mr l'Avoyer, ce que je prends la liberté

de venir vous demander; si vous daignez m'honorer d'une réponse, je vous prierai de vouloir l'adresser à mon père, le Citoyen Delaharpe à Rolle, qui me la fera parvenir, etc., etc., etc.

Annexe B

Note du bailli Thormann jointe à la lettre de Monod à Laharpe du 22—24 octobre 1797.

Copie de la lettre de M. Thormann

En vous renvoyant votre lettre, qui est sage et bonne, je vous envoie en forme de note mes idées; faites en ce que vous voudrez, je vous les abandonne absolument; vous pouvez seulement mander au surplus à L. H. qu'il y a plus d'esprits portés aux moyens conciliatoires dans le gouvernement que peut-être il ne sait, mais que ce ne sera pas par des partis violents que l'on amènera les choses au point où je les désirerais. Chez nous comme ailleurs, le premier pas fait vers une rupture ou un parti violent, il sera difficile d'amener vers un mouvement rétrograde. V.T.O.S.Th.

Note pour Mr Md.

Me plaisant à adopter votre opinion pour Mr De LH et son caractère, je ne puis m'empêcher de vous proposer quelques observations sur ses écrits et ses démarches, etc.

Il cherche le bien de son Pays, dit-il, et pour cela il veut lui procurer les droits politiques que ce Pays a perdus et qui ont disparu dans les mains des Bernois qui les gouvernent. Sans vouloir discuter si ces droits, ce Pays les a jamais eus, s'il en a fait un exercice constant et régulier, etc., je conviendrai que l'exercice de ces droits est de la nature des gouvernements libres, que là où ils n'existent pas, la force les a étouffés, ou que les gouvernés, plus occupés des travaux de l'agriculture et mécaniques ou du soin de pourvoir à leur subsistance que de questions politiques, les ont abandonnés tacitement à ceux qui s'en sont emparés, contents d'être gouvernés doucement, d'avoir en gros et en général sûreté et protection pour leurs personnes et leurs biens, etc. Et vous ne disconviendrez pas avec moi que dans ce Pays plus que dans aucun autre, cette sûreté et cette protection ont été procurées par le gouvernement aux gouvernés. Les preuves en sont d'abord la tranquillité du Pays qui, quoique armé, s'est laissé et se laisse encore gouverner par un gouvernement non armé; ensuite la prospérité des habitants, les progrès constants de l'agriculture et du prix des terres dans un pays mal situé pour le commerce et dont le sol est en général de sa nature ingrat, moins fertile, et demande plus de culture que celui des pays qui nous avoisinent et qui néanmoins sont moins bien cultivés, etc.

Vous ne disconviendrez pas non plus que c'est cette augmentation de prospérité et d'aisance qui a tourné les esprits des habitants vers les questions politiques et leurs yeux sur leur gouvernement, tout comme je vous accorderai que cela devait être ainsi, parce que les besoins moraux succédent aux besoins physiques et commencent là où ceux-ci sont satisfaits. Par la conséquence de ce principe, le Pays de Vaud s'occupe plus d'idées politiques que le Pays allemand, les villes, au Pays de Vaud, plus que les habitants de la campagne.

De là naît une première question: Est-ce un bienfait d'engager un peuple qui n'est pas comprimé par une force armée à chercher des améliorations dans son état politique avant que la plus grande partie des individus les désirent et soient peut-être mûrs pour en jouir?

Mais entrons en matière: Comment le pays pourrait-il recouvrer ses droits politiques perdus? Deux moyens se présentent: une révolution qui, en changeant le gouvernement, les redonnât; une modification du gouvernement actuel qui ouvrît aux particuliers du pays l'avenue des places.

Je ne puis pas supposer qu'une révolution puisse avoir lieu dans l'état actuel des choses dans ce pays qu'au moyen de l'intervention d'une Puissance étrangère, ni qu'une Puissance étrangère puisse intervenir sans amener la ruine des habitants, la dévastation du pays et, plus que cela, sans anéantir sa liberté, son indépendance, son existence politique. Genève, Gênes, Venise, la Hollande, la Pologne en font la triste et trop parlante preuve. De toutes les existences à mon gré la plus vile, la plus humiliante est celle d'un simulacre d'Etat qui n'est que l'instrument subordonné d'un autre Etat plus puissant et dont les gouvernants ne sont que les valets de l'Etat qui les domine. Mille fois plus heureux, plus flatteur, est à mes yeux l'état des pays incorporés. J'aimerais mille fois mieux être un Savoyard, un habitant du Mont-Blanc, qu'un Batave, un Cisalpin.

Mais une modification dans le gouvernement qui ouvrît l'avenue des places aux particuliers du Pays est-elle possible, probable? Je le crois et l'espère, et voilà mes raisons:

Une Bourgeoisie nombreuse et puissante est la base sur laquelle le Gouvernement de Berne et sa puissance furent assis lors de sa fondation. Cette base a fait et doit faire sa force. Recevoir dans ses murs et agréger à sa bourgeoisie tous venants fut dès l'origine regardé comme un des principaux et plus précieux privilèges de la Charte que l'Empereur Frédéric II lui accorda en 1218. La conservation de ce droit fut le sujet de la guerre de Laupen en 1339. Il fut le thème d'une multitude de traités d'alliance, de combourgeoisies, de convenants, dès cette époque jusque vers le commencement du second tiers du siècle passé. En 1599, les habitants des 4 bannières furent, par une ordonnance, sollicités par le gouvernement de venir s'établir en ville et rechercher les Emplois. Jusqu'à cette époque, la ville et la Bourgeoisie de Berne était personnelle, était ouverte au moyen d'une finance réglée et médiocre à tout venant. La tranquillité de l'Etat assurée,

au dedans, par la prépondérance physique et morale de la Bourgeoisie et l'attachement des sujets et, au dehors, par des alliances, la Bourgeoisie d'alors songea à jouir, et jouir exclusivement. Elle commença par exclure les bourgeois forains, ceux qui, refusant d'habiter en ville, jouissaient des privilèges des bourgeois quoique vivant à la campagne; la première ordonnance tendant à cela est de 1619. En 1635, 1643, 1669, on chercha par des ordonnances de ces dates à établir la distinction des familles patriciennes de celles qui ne l'étaient pas. Cependant cette distinction ne fut définitivement ordonnée qu'en 1680 et réellement établie qu'en 1684, époque à laquelle fut déposé à la Chancellerie le livre qui contient l'inscription de toutes les familles habiles au gouvernement; beaucoup de familles anciennes établies à la campagne se sont trouvées par cette opération exclues de leur ancienne bourgeoisie et celle de beaucoup de nouveaux habitants a été par elle consacrée.

Je crois cette modification du gouvernement bien préférable à une révolution; l'expérience de la France prouve combien il est difficile d'établir et d'asseoir un gouvernement; peut-être le temps prouvera-t-il que, dans un pays vaste et ayant une population nombreuse, cela est impossible et que les gouvernements comme les corps physiques ne peuvent être établis que par de petits commencements qui croissent et se développent par l'effet du temps.

Le modifier d'après les circonstances présentes peut être utile et aux gouvernants et aux gouvernés; entreprendre de le changer peut être dangereux et mortel et aux uns et aux autres; dès là, je crois le premier moyen à tenter, le second à éviter, d'autant plus que je crois le premier moyen possible pourvu qu'il ne soit pas précipité. Les circonstances qui de l'aristocratie pure, celle du gouvernement des hommes puissants du pays, nous ont mené à l'aristocratie héréditaire, ayant absolument changé, doivent nous ramener graduellement de la dernière à la première.

Je voudrais avoir vu Mr De L. l'été dernier, je voudrais qu'il ne se fût pas pressé d'écrire; s'il a envie de se rapprocher de MM. Tillier et Moutach, nos agents à Paris, vous pouvez lui mander que j'ai écrit au premier avec lequel j'ai d'anciennes et intimes relations et que j'ai cherché à effacer par ma lettre les préventions que ses ouvrages pouvaient avoir donné contre sa personne. Du reste, persuadé que le sort des Gouvernements dépend des résolutions d'une Puissance bien supérieure à celles d'ici-bas, sans vouloir renoncer à faire tout ce qui dépendra jamais de moi pour contribuer au bonheur de ma Patrie, je me convaincs tous les jours davantage qu'après avoir fait ce que l'on croit être son devoir, savoir se soumettre aux événements est peut-être une des premières vertus. *Fais ce que dois, arrive que pourra* est une devise qui m'a toujours singulièrement plu.

Th.